

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude de la promotion interne 2025 pour l'accès au grade de rédacteur territorial Secrétaire général de mairie

Le Président du Centre de Gestion du JURA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1, L.523-3 et L.523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu l'avis de la commission de promotion interne du Centre de Gestion en date du 27 mars 2025 ;

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2027, il est mis en place un dispositif dérogatoire pour l'accès à la promotion interne au grade de Rédacteur Territorial ;

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade **pour l'accès au grade de rédacteur territorial** au titre de la **Promotion Interne** pour l'année **2025**, est arrêtée, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- **BONIN Corinne**
- **BOURNAZEL Patricia**
- **BRENIAUX Isabelle**
- **CUINET Carole**
- **GUIDOT Julie**

- **HUMBERT Patricia**
- **LARGE Sophie**
- **NICOLET Lydie**
- **PERRIER Sandrine**
- **PERRIN Fabienne**
- **REBOILLAT Laurence**
- **ROSAIN Bénédicte**
- **ROUSSEL Angélique**
- **SOK Muy Pom**

Article 2 : La présente liste sera transmise à la Préfecture du Jura

Article 3 : Cette liste prendra effet à compter de la date du cachet de la Préfecture.

Fait à Champagnole,
Le 27 mars 2025

Le Président du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale du Jura

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois via le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Représentant de l'Etat le :



Frank STEYAERT

